

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens
FOURDRINOY - Commune

Procès verbal

Le mercredi 29 avril 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Manuel GUILLOT.

Secrétaire de la séance : Claire BUIGNET

Présents : Manuel GUILLOT, Jacky DELIENS, Gérard BUIGNET, Olivier MOREL, Etienne DUMONT, Isabelle DUJARDIN, Claire BUIGNET, Nora BRUNEL-HADJI, Isabelle CATRY, Jessica NEEL, Bernard MULOT

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Arrêt du PV du 1er avril 2026
- Adoption du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
- Adoption de l'affectation du résultat 2025
- Vote des taxes 2026
- Subventions 2026 versées aux associations
- Approbation du Budget Primitif 2026 (BP)
- Désignation d'un suppléant à la Communauté de Nièvre et Somme
- Désignation du représentant AGEDI
- Communications du Maire : Travaux 2026
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du budget primitif 2026 (N° DE_017_2026)

Approbation du budget primitif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GUILLOT Manuel .

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé d'où il résulte:

Que les dépenses prévues au budget primitif de l'année 2026 s'élèvent à :

- Dépenses d'investissement : 204 943.37 €
- Dépenses de fonctionnement : 339 978.61 €
- Total des dépenses : 549 921.98 €

Que ces dépenses seront couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes d'investissement : 209 943.37 €
- Recettes de fonctionnement : 339 978.61 €
- Total des recettes : 549 921.98 €

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services communaux:

Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire de procéder, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements feront alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus

proche conseil suivant cette décision.

Délibération : adoptée

Vote des taxes 2025 (N° DE_015_2026)

Vote des taxes 2026

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2026 pour l'année 2026.

Ainsi les taux sont fixés comme suit :

- Taxe foncière bâti : 44.41 %
- Taxe foncière non bâti : 39.74 %
- Taxe d'habitation : 20.83 %

Produits attendus des ressources à taux voté : 128 346 €

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés : 36 566 €

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 : 148 417 €

Copie de la présente sera adressé au receveur municipal.

Renouvellement des membres de la CCID (N° DE_019_2026)

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu :

- le Code général des impôts, notamment les articles 1650 et 1650 A ;
- le Code général des collectivités territoriales ;
- la nécessité de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour la durée du mandat municipal.

Considérant :

- que la CCID est composée du Maire (ou son représentant) et de **six commissaires titulaires** ainsi que **six commissaires suppléants**,
- que ces membres doivent être choisis parmi les contribuables de la commune,
- qu'il appartient au Conseil municipal d'établir une **liste de 24 contribuables** (12 titulaires + 12 suppléants) proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
- que la DDFIP procédera ensuite à la désignation des membres de la CCID.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

1. **D'approuver la liste des contribuables** proposée pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, composée comme suit :

Liste des contribuables proposés

Commissaires titulaires (12 noms) :

1. DUMONT Etienne
2. NEEL Jessica
3. MULOT Bernard
4. BRUNEL Nora

5. MOREL Olivier
6. BASSET Jessica
7. DEBLANGY Nicolas
8. BUIGNET Claire
9. DUMEIGE Maurice
10. CATRY Isabelle
11. DUPUIS Charlie
12. DUJARDIN Isabelle

Commissaires suppléants (12 noms) :

1. DUMONT Grégory
2. TOURON Anne-Marie
3. LOYER Maurice
4. LE HENAFF Eliane
5. TERLON Bryan
6. NEEL Laure
7. JACOB Romain
8. NEEL Arnel
9. DABONNEVILLE Franck
10. DELPORTE Stéphane
11. DUJARDIN Vincent
12. BILLAULT Laurent

1. **D'autoriser Monsieur le Maire** à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques pour validation et désignation officielle des membres de la CCID.

Affectation du résultat 2025 (N° DE_014_2026)

Désignation représentant ASSM AGEDI (N° DE_018_2026)

OBJET : Désignation des représentants de la commune de Fourdrinoy à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Le Conseil municipal de la commune de Fourdrinoy, dûment convoqué, s'est réuni le 29/04/2026, sous la présidence de **Manuel GUILLOT**, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Fourdrinoy au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. GUILLOT Manuel, Maire de Fourdrinoy**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme BRUNEL Nora, adjointe au Maire**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération sur le compte unique financier - FOURDRINOY 2025 (N° DE_013_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	23 478,09	0,00	23 478,09	0,00
Opérations exercice	267 020,50	276 905,52	380 448,81	419 966,57	647 469,31	696 872,09
Total	267 020,50	276 905,52	403 926,90	419 966,57	670 947,40	696 872,09
Résultat de clôture		9 885,02		16 039,67		25 924,69
Restes à réaliser	0,00	0,00	66 503,01	169 008,25	66 503,01	169 008,25
Total cumulé	0,00	9 885,02	66 503,01	185 047,92	66 503,01	194 932,94
Résultat définitif	16 709,45			118 544,91		101 835,46

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote des subventions accordées aux associations (N° DE_016_2026)

Vote des subventions accordées aux associations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de répartir les subventions aux associations de Fourdrinoy pour l'année 2026 comme suit :

SELYSA	500 €
Société de chasse	500 €
Union sportive plongiste	500 €
APEF Les Noisettes	500 €
TOTAL	2000 €

Mme Isabelle Catry, trésorière de l'association SELYSA ne prend pas part au vote

Communications du Maire :

Il est nécessaire de désigner un suppléant à la CCNS. Etienne DUMONT est désigné et accepte.

M. Guillot expose les différents travaux à réaliser dans la commune sur l'année 2026 et plus.

TRAVAUX A FAIRE

VMC générale SDF

Sonomètre

Problème sur éclairage extérieur

Problème sur la toiture local annexe

Réparation grille ferme SDF

Logement voir volet + vitre

Réseau incendie repeindre les lignes jaune et les bornes en rouge

Réfléchir et chiffrer les travaux de SDF accessibilité + peinture + huisserie

Réfléchir et chiffrer les travaux de la Mairie ravalement + isolation + accessibilité

Préparation du dossier Eglise

Travaux Eglise

trottoir

chaussée urgent route de Picquigny

Purge rue de Presles

Cavume + reprise de concession au cimetière

Fleurissement du village

réparation caniveau fonte -salle des fêtes -début chemin d'Hangest

Marquage à refaire mobilité réduite sdf +passe piéton +bus rue de Presles

marquage départementale

Questions diverses :

- Il est évoqué que la collecte des verres effectuée par les services de Trinoval est mal réalisée. Qu'à chaque collecte, beaucoup de verre reste au sol, que c'est dangereux et sale. Un courrier dans ce sens à Trinoval va être transmis.

- la réfection de certains trottoirs est à réaliser. Il est évoqué de faire des réunions de travaux dans ce sens et de trouver une solution ensemble. Il est précisé que certains trottoirs vont "repartir" en herbe.

- certains membres du Conseil se plaignent que le compte rendu des conseils municipaux ne soit pas très lisible dans les panneaux extérieurs actuels, faute de place. Le Maire va trouver une solution.

-

Manuel GUILLOT
Président de séance



Claire BUIGNET
Secrétaire de séance

